

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2014- Convocation du 20 février 2014

Compte rendu affiché le 4 mars 2014

Président de séance : Mme Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. AUROY, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ARTETA, Mme ORIOL.

Absents représentés

M. OLLIVIER par M. CHATUT, M. BOUREZG par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Programmation et Subventions Politique de la Ville 2014 et "Ville, Vie, Vacances" 2014

Les actions "Politique de la Ville" font l'objet, chaque année, d'une programmation qui précise les directions prises par la collectivité et ses partenaires, et permet de solliciter les aides financières correspondantes.

Pour 2014, le conseil municipal est invité à adopter le programme élaboré en concertation avec les partenaires financeurs et les opérateurs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

De même, dans le cadre de cette programmation, et notamment de la Convention Locale d'Application du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Neuville-sur-Saône, il convient de solliciter de manière formelle auprès des partenaires les financements aux taux les plus élevés, pour les actions s'y référant.

La programmation CUCS de la Commune a été construite de façon dynamique et stratégique et s'inscrit en cohérence avec les orientations de l'avenant 2011-2014 du CUCS de Neuville-sur-Saône. La programmation a été présentée aux partenaires financeurs le 05 Février 2014. Les orientations privilégiées en 2014 sont les suivantes :

- Emploi et insertion socio-professionnelle
- Lien social et médiation de proximité
- Parentalité et éducation
- Santé
- Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

Afin de coordonner et mettre en œuvre ce programme d'actions, une ingénierie cofinancée par l'ACSE et le Grand Lyon et Genay est également prévue dans le cadre de la programmation politique de la ville. L'état des effectifs pour l'année 2014 est le suivant :

- Équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale : un chef de projet et un agent de développement
- Médiation de proximité 16-25 ans : un poste de médiateur
- Poste de coordination du CLS – CISPD : cofinancement Neuville / Genay

Dans ce même cadre, la Commune est impliquée dans le dispositif "Ville, Vie, Vacances" qui permet de financer des projets d'animation pendant les vacances scolaires destinés aux jeunes en grande difficulté sociale. Par le biais d'appels à projets spécifiques, ce dispositif prévoit des subventions pour les Communes qui participent.

Il convient de solliciter de manière formelle auprès des partenaires le financement de des actions prévues en 2014 et s'inscrivant dans ce dispositif.

La Commune de Neuville-sur-Saône est porteuse d'actions dans le cadre de ces orientations. D'autres partenaires interviennent et les subventions suivantes sont également soumises au vote du Conseil Municipal.

Associations	Actions	Subvention 2014
OCC	Action socio-linguistique - ASL	3 800,00
OCC	Ateliers NTIC	2 000,00
OCC	Développement social et ouverture culturelle	4 550,00
CSF	Médiation de proximité	8 500,00
TBS	Ateliers Théâtre "La symphonie des langues"	3 200,00
MJC	L'ART ANTIQUE : de la mythologie au patrimoine vivant	5 000,00
ADAVEM	Aide aux victimes - Accès aux droits - Médiation	1 500,00
CIDFF	Intervenant social en gendarmerie	10 000,00
CIDFF	Mission Egalité	4 700,00
CIDFF	Tremplin vers l'emploi	2 700,00
CIDFF	Accompagnement des victimes de violences	2 700,00
CIDFF	Action "Séniors vers l'emploi"	2 500,00
Mission Locale	Accompagnement proximité	7 000,00
ADN Service	Chantier d'insertion	13 000,00
CAP SERVICES	Créa Cop	1 000,00
TOTAL		72 150,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et sa convention locale d'application,
- VU le budget communal,
- CONSIDERANT les actions proposées dans la programmation 2014,
- **ADOpte la programmation financière 2014 (jointe en annexe)**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2014 "politique de la ville" prévues aux taux les plus élevés possible,**
- **APPROUVE les subventions à verser aux associations partenaires,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions relatives au dispositif "Ville, Vie, Vacances" 2014 et à déposer tout dossier relatif aux demandes de la Commune,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 février 2014

Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/02/2014
 - Publication ou affichage le 28/02/2014
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 27 février 2014
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

